



202406-04

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
Reçu en préfecture le 05/06/2024
Publié le
ID : 022-212200349-20240603-20240604-DE

mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 3 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Sylvie LE CARVENNEC, Pauline UNVOAS, Xavier DUAULT, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Gaëlle LE CANT à Magali BODEREAU, Emmanuelle DAVAÏ à Sylvain RANNOU

Absents :

Date de convocation : 21 Mai 2024

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Modification des tarifs cantine

Monsieur Le Maire informe qu'en raison de l'accroissement des charges liées au fonctionnement du service cantine, il est proposé de revaloriser les tarifs de 3.6% pour les repas enfants et adultes. La révision des tarifs s'appliquerait à compter du 1^{er} Septembre 2024.

Le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas, mais également les charges suivantes : personnel de service, d'encadrement, administratif, l'entretien des locaux et les charges inhérentes (eau, électricité, analyses bactériologiques, entre autres). Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel du service et la commune prend donc à sa charge le différentiel.

Monsieur Le Maire rappelle que les tarifs cantine appliqués jusqu'à ce jour sont de 2.80 € pour le repas enfant et 5.40 € pour le repas adulte.

La commission scolaire a décidé en date du 23 Mai 2024 d'augmenter les repas soit 2.90 € pour un repas enfant et 5.70 € pour un repas adulte.

Le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission affaires scolaires du 23 Mai 2024

Considérant qu'il y a lieu de d'augmenter le tarif de la cantine pour les raisons citées ci-dessus

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le prix du repas enfant à 2.90 € et le repas adulte à 5.70 €



202406-04

mairie
ti ker

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le prix du repas enfant à 2.90 € et le repas adulte à 5.70 €

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Lydie LE FLOCH



Le Maire,

Maurice OFFRET